

L'homme qui a menacé l'Assemblée nationale sur Facebook est remis en liberté

Écrit par L'actualité

Jeudi, 16 Janvier 2014 21:36 -

MONTREAL – Le Montréalais de 58 ans qui a proféré des menaces visant l'Assemblée nationale sur le réseau social Facebook a été remis en liberté, jeudi, à la suite d'une brève comparution au Palais de justice de Montréal.

Dan Seniw, qui avait été appréhendé la veille et qui a été accusé d'avoir proféré des menaces, a dû remettre un cautionnement de 2000 \$.

Il lui est interdit de se trouver dans un rayon de 250 mètres de l'Assemblée nationale et d'entrer en communication avec du personnel ou des parlementaires de cette institution.

De plus, le quinquagénaire, qui semblait plutôt contrit au moment de sa comparution, n'a plus le droit d'utiliser Internet de quelque manière que ce soit et devra fournir la preuve qu'il s'est désabonné de ce service auprès de son fournisseur.

Intervenant au sujet de la charte des valeurs québécoises sur la page d'un groupe Facebook portant le titre «Quebec Anglophone Community», Daniel Seniw a affirmé que ce dossier pourrait être «chose du passé» si quelqu'un entrait «encore une fois» à l'Assemblée nationale avec une arme de type AK-47.

Il s'agissait d'une référence évidente à l'assaut mené par le caporal Denis Lortie le 8 mai 1984, alors que ce dernier avait attaqué le Salon bleu de l'Assemblée nationale avec, entre autres, une mitrailleuse, dans le but de «détruire le gouvernement de René Lévesque», le premier ministre de l'époque. Au terme de la tragédie, trois personnes avaient trouvé la mort et 13 autres avaient été blessées.

À l'issue de sa comparution, son épouse, Janet Seniw, était visiblement ébranlée, elle qui venait de rentrer en catastrophe de Toronto et qui n'avait pas encore eu la chance de lui parler.

«Je ne l'ai pas vu depuis une semaine; je m'occupais de mes petits-enfants à Toronto. Je suis très surprise. C'est un homme qui va à l'église. Il fait du bénévolat à l'hôpital St-Mary's. Il fait du

L'homme qui a menacé l'Assemblée nationale sur Facebook est remis en liberté

Écrit par L'actualité

Jeudi, 16 Janvier 2014 21:36 -

bénévolat en santé mentale», a-t-elle dit.

Selon elle, son mari a commis une grossière erreur en ne mesurant pas la portée de son geste.

«C'est un bon garçon, a-t-elle dit. Il n'est pas violent du tout du tout. C'est une erreur. Faites attention tout le monde à ce que vous écrivez sur Internet. Vous pourriez vous retrouver dans la même position.»

En entrevue avec La Presse Canadienne, la sergente Ann Mathieu, de la Sûreté du Québec, a lancé sensiblement le même message.

«Quelqu'un qui profère une menace, que ce soit par téléphone, par Internet ou autrement, ça demeure une menace au sens du Code criminel. Quel que soit le moyen utilisé, ces gens sont passibles de faire face à la justice.»

La policière ajoute que l'impression d'anonymat que procure le fait d'être derrière un écran d'ordinateur n'est qu'une illusion, ce qui explique une multiplication de ces dossiers.

«C'est certain qu'avec la venue de la technologie qui se développe continuellement et qui se répand, on fait face à ce type de dossier de plus en plus», a-t-elle dit.

Dan Seniw devra revenir en Cour le 18 février prochain au Palais de justice de Québec, cette fois. Puisque les menaces visaient l'Assemblée nationale, c'est en effet dans le district judiciaire de Québec que se déroulera la suite des procédures.

Cet article [L'homme qui a menacé l'Assemblée nationale sur Facebook est remis en liberté](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

L'homme qui a menacé l'Assemblée nationale sur Facebook est remis en liberté

Écrit par L'actualité

Jeudi, 16 Janvier 2014 21:36 -

Consultez la source sur Lactualite.com: [L'homme qui a menacé l'Assemblée nationale sur Facebook est remis en liberté](#)